

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013035

Signataire : AD/SD

Séance du Conseil Municipal du 17/10/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Désaffectation et déclassement du domaine public du terrain situé 54 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, cadastré T 29, d'une superficie de 431 m² - Cession du terrain communal situé 54 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, au profit de la Société PRIM'ARTE.

EXPOSE :

La Commune est propriétaire d'un terrain situé 54 boulevard Félix Faure acquis en 2001 auprès de la SEM Plaine Commune Développement et y a installé un skate parc.

La Société PRIM'ARTE a développé un programme de logements au croisement des rues Bordier, André Karman et du boulevard Félix Faure. Ce programme est implanté sur un terrain de 1 327 m² constitué de deux parcelles : la parcelle cadastrée T 28, propriété de PRIM'ARTE et la parcelle T 29 cadastrée, propriété de la commune d'Aubervilliers.

L'opération, d'une volumétrie R+4+combles, comprend 78 logements et un commerce. Ce commerce, d'une superficie d'environ 230 m², sera situé sur le boulevard Félix Faure. Pour le stationnement, il est prévu la réalisation de deux niveaux de sous-sol et 84 emplacements.

Ce projet nécessite le déclassement de la parcelle T 29 située 54 boulevard Félix Faure, appartenant au domaine public communal pour avoir été affecté à l'usage du public en tant que skate parc, afin de pouvoir être cédé à la Société PRIM'ARTE.

Le déclassement du domaine public communal de ce terrain est conditionné par la fermeture au public et la non possibilité d'utiliser le skate parc. Le skate parc est fermé au public depuis le mois de mars 2013, date à laquelle le terrain a été mis à disposition de la Société GRT Gaz afin d'y établir temporairement des installations de chantier.

A ce jour, le terrain situé 54 boulevard Félix Faure ne peut plus faire l'objet d'une utilisation publique ou concourant à l'exécution d'une mission de service public, du fait de la commune ou de toute personne publique ou privée, morale ou physique, y ayant été habilitée ou autorisée par la commune.

Il a donc été établi la désaffectation du terrain par procès-verbal en date du 2 octobre 2013 et par arrêté du maire en date du 3 octobre 2013.

Il est précisé que le skate parc sera réimplanté dans un city stade se trouvant face au 40, rue de presles et actuellement en mauvais état.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le déclassement du domaine public communal du terrain situé 54 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, cadastré T 29 d'une superficie de 431 m² et de procéder à son classement dans le domaine privé de la commune d'Aubervilliers.
- d'approuver la cession du terrain situé 54 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, cadastré T 29 d'une superficie de 431 m² au profit de la Société PRIM'ARTE, ou toute société qui s'y substituerait, au prix de 350 000 €.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013035

Signataire : AD/SD

OBJET : Désaffectation et déclassement du domaine public du terrain situé 54 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, cadastré T 29, d'une superficie de 431 m²

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1 ;

Vu l'arrêté du maire en date du 3 octobre 2013 constatant la non utilisation et la non affectation à l'usage direct du public du terrain situé 54 boulevard Félix Faure, cadastré T 29;

Considérant que la désaffectation de ce terrain situé 54 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, cadastré T 29 d'une superficie de 431 m² par la fermeture du skate parc et sa non affectation à l'usage direct du public, a été constatée par un procès-verbal en date du 2 octobre 2013 ;

Considérant que la désaffectation et le déclassement de ce terrain sont effectués en vue de la cession au profit de la Société PRIM'ARTE ou tout substitué ;

A l'unanimité

DELIBERE :

DECIDE de déclasser du domaine public communal le terrain situé 54 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, cadastré T 29, d'une superficie de 431 m².

Le Maire adjoint

Véronique HAMMACHE

Reçu en Préfecture le : 18/10/2013

Publié le 21/10/2013

Certifié exécutoire le : 21/10/2013

Le Maire Adjoint

Véronique HAMMACHE

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013035

Signataire : AD/SD

OBJET : Cession du terrain communal situé 54 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, au profit de la Société PRIM'ARTE.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 octobre 2013 relative au déclassement du domaine public communal du terrain situé 54 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, cadastré T 29 ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 19 septembre 2013 ;

Considérant que la désaffectation du terrain situé 54 boulevard Félix Faure à Aubervilliers a été constatée par un arrêté du maire en date du 3 octobre 2013, sur la base d'un procès-verbal de désaffectation du 2 octobre 2013 et qu'il a été procédé au classement de ce terrain dans le domaine privé communal par délibération du conseil municipal du 17 octobre 2013 ;

Considérant l'intérêt de céder la parcelle T 29 située 54 boulevard Félix Faure à Aubervilliers au profit de la Société PRIM'ARTE ou tout substitué, afin de réaliser un programme de 78 logements et un local commercial au croisement des rues Bordier, André Karman et du boulevard Félix Faure ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de céder le terrain situé 54 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, cadastré T 29 d'une superficie de 431 m² au profit de la Société PRIM'ARTE, ou tout substitué, afin de réaliser de réaliser un programme de 78 logements et un local commercial au croisement des rues Bordier, André Karman et du boulevard Félix Faure

FIXE le prix de cession à 350 000 €.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatif à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824-080

le Maire Adjoint

Véronique HAMMACHE

Reçu en Préfecture le : 18/10/2013

Publié le 21/10/2013

Certifié exécutoire le : 21/10/2013

Le Maire Adjoint

Véronique HAMMACHE